

France Relance : que prévoit le plan de soutien pour les petites entreprises ?

Politique ECONOMIE - Le gouvernement compte s'appuyer sur le maillage des plus petites entreprises dans le cadre du plan baptisé "France Relance" afin de soutenir l'économie après la crise sanitaire du coronavirus. L'échéance des prêts garantis par l'Etat sera, par exemple, prolongée.

- Cédric Stanghellini

Nous avons fait dans cette crise, depuis le premier jour, le maximum pour les entreprises et pour les salariés ". Le ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance Bruno Le Maire a rappelé le niveau d'engagement auprès des acteurs économiques pour assurer la relance. " Nous allons y arriver ", a assuré le ministre, le 3 septembre, jour de la présentation du plan de relance concocté par le gouvernement.

La France sortira plus forte de la crise économique " avec une économie " plus décarbonnée " et " plus solidaire ", a assuré Bruno Le Maire. Visiblement impatient d'arriver dans une économie post-Covid, le ministre se remémore les bons résultats de la majorité avant la crise sanitaire. " Nous avons réussi début 2020 grâce à cette politique économique de soutien à l'offre et d'amélioration de la compétitivité des entreprises, à avoir le taux de croissance le plus élevé de la zone euro. Nous avons réussi à ramener le chômage à moins de 8% en Métropole. Nous étions devenus la nation la plus attractive de tous les pays européens sans exception

Ce plan de soutien de 100 milliards en deux ans, désigné sous le nom France Relance , est divisé en trois volets : écologie, cohésion sociale et entreprise. Sur ce dernier point, le gouvernement a annoncé des mesures à destination des employeurs.

Capitalisation des entreprises

Afin d'assurer la reprise économique, le gouvernement parie avant tout sur la bonne santé financière des plus petites entreprises. Pour cela, le ministre Bruno Le Maire a annoncé " un renforcement des fonds propres des TPE, PME et ETI ". Les TPE rassemblant moins de 10 salariés, les PME moins de 500 et les ETI (Entreprises de taille intermédiaire) entre 500 et 5.000. " Elles ont eu à faire face à des problèmes de trésorerie majeurs. Nous avons mis en place un prêt garanti par l'Etat qui leur a permis de voir venir dans les mois qui viennent. Mais aujourd'hui, elles s'interrogent toutes pour savoir comment est-ce qu'elles vont rembourser ". Alors que les échéances approchent, les patrons de petites boîtes sont inquiets.

Pour tenter de rassurer ces entreprises de moins de 10 salariés, Bruno Le Maire a assuré que son ministère mettrait tout en oeuvre pour " négocier avec la Fédération bancaire française le taux le plus attractif possible pour toutes celles qui voudraient prolonger le remboursement de leurs prêts ". Les petites entreprises constituent le maillage principal de l'économie française : 3,7 millions de TPE, 148.000 de PME et 5.700 d'ETI. Auxquels il faut ajouter 257 grandes entreprises.

Pour rappel, le prêt garanti par l'Etat est un dispositif exceptionnel de garanties permettant de soutenir le financement bancaire des entreprises, à hauteur de 300 milliards d'euros. Il est ouvert à toutes les entreprises jusqu'au 31 décembre 2020 quelles que soient leur taille et leur forme juridique.

Pour les entreprises plus importantes, le plan "France Relance" instaure 3 milliards d'euros de garantie de l'Etat sur des placements financiers " qui auront un label France Relance et qui permettront de lever de 10 à 20 milliards d'euros de prêts participatifs ", explique Bruno Le Maire. " C'est-à-dire quasiment des fonds propres pour ces entreprises qui en ont besoin pour se développer

Les doutes des entrepreneurs indépendants

A peine annoncées, les mesures du gouvernement à destination des entreprises sont loin de faire

l'unanimité. Le **Syndicat des indépendants** des TPE et des PME exprime sa réserve. " Dans un contexte économique déjà peu favorable, la vague de faillites et de licenciements annoncée parmi les TPE prend corps sans que le gouvernement ne fasse quoi que ce soit pour l'endiguer ". L'organisation professionnelle demande, notamment, l'exonération des charges sociales à toutes les TPE qui ont cessé leur activité durant la période de confinement et la possibilité de report des loyers impayés ou de leur annulation.

Cédric Stanghellini